Fillon : «La taxe carbone sera mise en œuvre»

21/08/2009 à 18h45

En déplacement dans les Côtes d'Armor, François Fillon a confirmé la «mise en oeuvre» de la taxe carbone, considérée comme un moyen de lutter contre le réchauffement climatique. Elle s'élèvera à 160 € en moyenne par an et par ménage allant de 55 € par an pour un ménage en ville (avec chauffage collectif et sans voiture), et jusqu'à 300 € pour un ménage à la campagne (avec chauffage individuel).



La taxe carbone a été proposée le 28 juillet par une commission d'experts pilotée par l'ancien Premier ministre Michel Rocard. Concrètement, le litre de carburant se paierait environ 8 centimes plus cher à la pompe. L'Etat empocherait ainsi 8 milliards d'euros par an. Lundi, la ministre de l'Economie Christine Lagarde a assuré que ces recettes ne pourraient pas compenser la suppression d'une partie de la taxe professionnelle. C'est l'une des craintes des détracteurs de la taxe carbone, qui souhaiteraient que cette nouvelle manne soit réservée à des investissements verts.

Source : Le Parisien